

Savoir comment agir en qualité de représentant de proximité au sein du CSE



-  Durée du stage • **2 jours (14h)**
-  Tarif • **sur devis**
-  Formateur • **Juriste en droit social**
-  Lieu de formation • **INTRA/INTER**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le rôle du RP
- Collaborer pleinement avec le CSE
- Identifier les risques professionnels
- Présenter une réclamation
- S'impliquer en matière de QVT

PUBLIC VISÉ

- Membres élus du CSE
- Représentants de proximité (RP)

PRÉ-REQUIS

Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation repose sur une théorie commentée et illustrée par des cas concrets durant le stage. La participation des apprenants est stimulée par des échanges et des cas pratiques et/ou des quizz.

CAS PRATIQUES :

- Présenter une réclamation à l'employeur
- Droit d'alerte en cas de danger grave

MOYENS TECHNIQUES UTILISÉS



REMISE D'UN COURS ILLUSTRÉ ET COMMENTÉ SUR CLÉ USB



REMISE D'UN CAHIER DE NOTES ET D'UN STYLO



PROJECTION DU COURS AU FORMAT PPT PAR LE FORMATEUR



VISUALISATION DE VIDÉOS LORS DU COURS

MOYENS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

À CHAUD / APRÈS LA FORMATION

- QCM final de 15 questions remis au stagiaire (à chaud)
- Tour de table final - révision en groupe des acquis essentiels

À FROID / SUIVI APRÈS 3 MOIS

- À l'issue d'une période de 3 mois, les apprenants pourront évaluer leurs connaissances grâce à un module de révision de leur formation - en e-learning.
- Un test d'évaluation conclut le cours ;
 - L'apprenant reçoit une attestation de suivi ;
 - En cas de succès au test, un certificat de réussite est envoyé.

SANCTION DE LA FORMATION



Attestation de formation remise à chaque apprenant à l'issue du stage

Nous avons à cœur de suivre l'évolution des apprenants dans la mise en œuvre des enseignements prodigués. Il est essentiel de vérifier que les acquis sont maîtrisés et que les apports sont respectés.



DÉROULÉ DU PROGRAMME

QU'EST-CE QU'UN REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ ?

- Dispositifs légaux et obligation d'un accord d'entreprise
- Identifier le rôle et les missions du représentant de proximité (RP)
- Durée et fin du mandat du RP
- Moyens d'actions des représentants de proximité
- Articulation des missions entre le CSE et les RP

LES MISSIONS SSCT DÉVOLUES AUX REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ

- Périmètre de la santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)
- Identifier les situations de travail responsables des RPS et des TMS
- Préconiser des améliorations dans l'organisation du travail
- Recommander des actions de nature à améliorer la QVT

PRÉVENTION DES SITUATIONS DE CRISE

- Rappel de l'éventail des droits des salariés
- Se repérer dans l'étendue des sources juridiques
- S'organiser pour être à l'écoute des salariés
- Sensibiliser les salariés sur leurs droits
- Savoir analyser une situation donnée sans juger

LES RECOURS D'URGENCE

- Prévenir les situations de harcèlement moral et sexuel
- Non-assistance des personnes en danger
- Alerter en cas d'atteinte aux droits des personnes

CAS PARTICULIER DES RÉCLAMATIONS DU CSE

- Qu'est-ce qu'une réclamation (sémantique et transposition à l'entreprise)
- Processus de collecte des réclamations
- Rédaction et présentation d'une réclamation

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET CONCLUSION DU STAGE

- Quizz final et tour de table
- Ouvrages conseillés